

La nature est dans le pré !



Elevage et gestion des
milieux naturels

**L'Association foncière pastorale :
un outil de mobilisation des propriétaires
pour mettre en œuvre une gestion**

*Par Isabelle Lapèze,
chargée d'étude agriculture environnement
Conseil départemental du Lot*





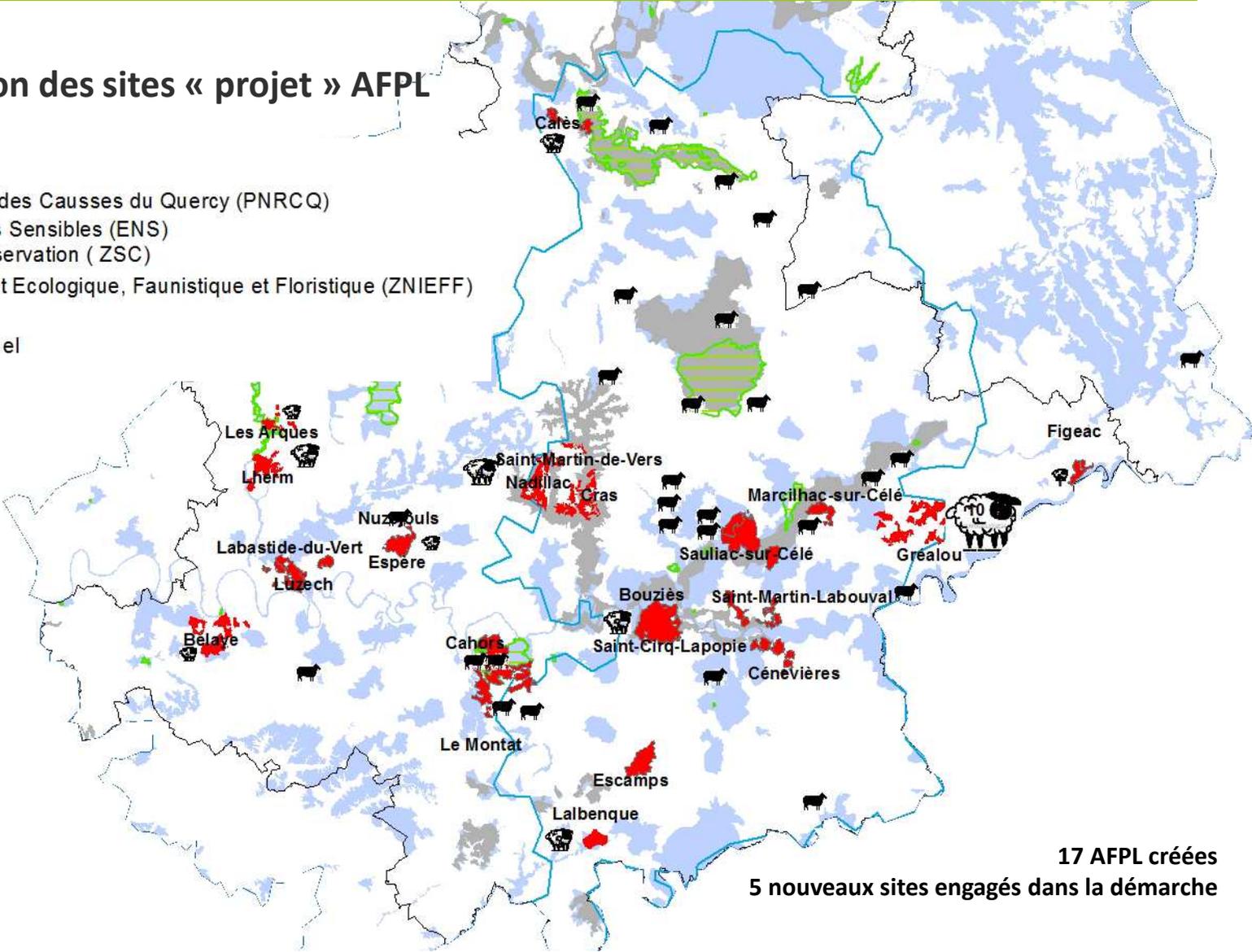
« Espaces embroussaillés – Biodiversité du Lot » 2015 - 2020



Programme “espaces embroussaillés / Biodiversité du Lot”

Localisation des sites « projet » AFPL

- Sites AFPL créés
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ)
- ▨ Sites Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- 🐄 Eleveurs transhumant
- 🐑 Eleveurs à titre individuel



17 AFPL créées
5 nouveaux sites engagés dans la démarche



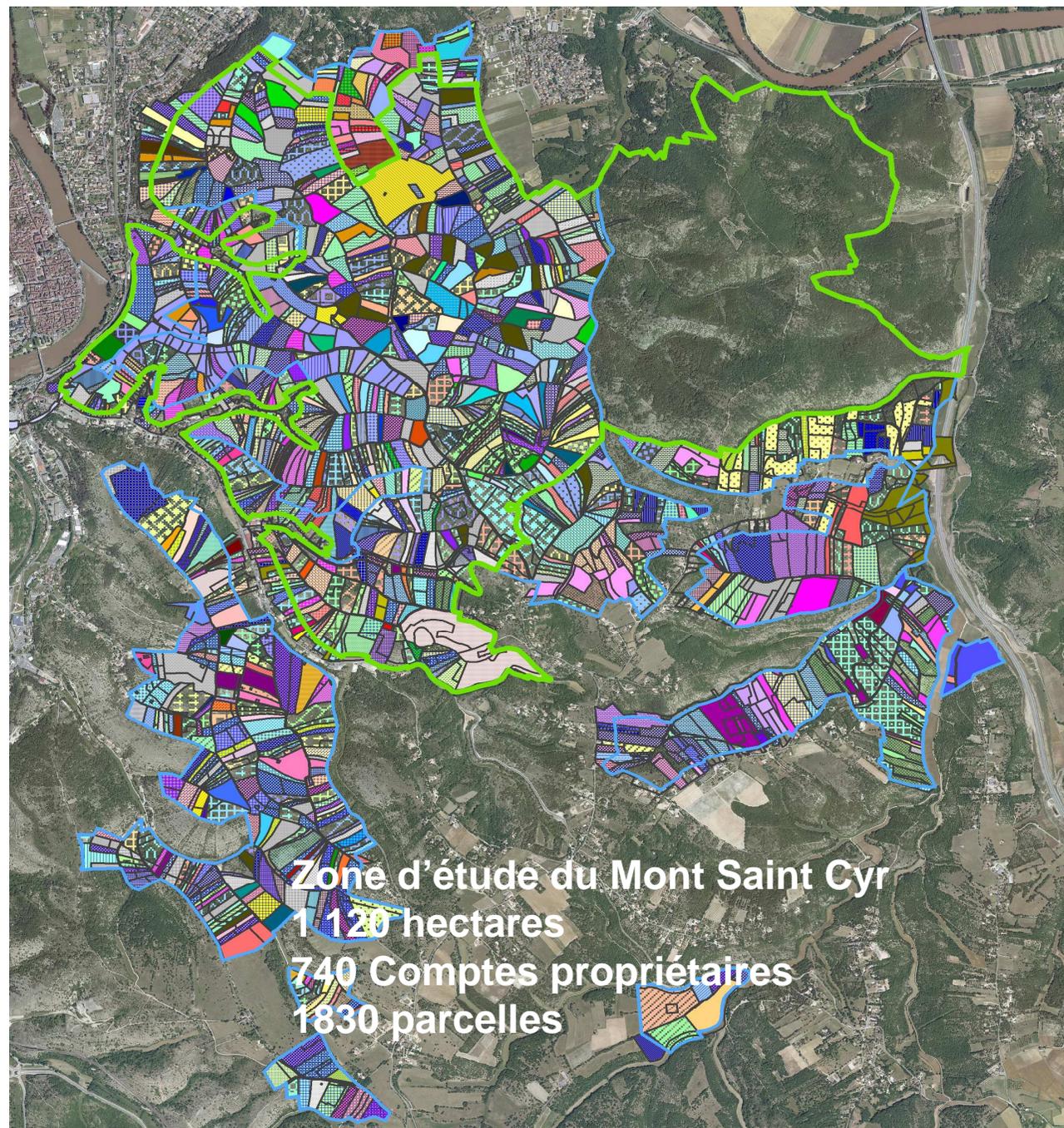
Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot” Répondre à des enjeux d’intérêt général

- **La reconnaissance de l’élevage comme une activité économique identitaire des Causses du Quercy** qui façonne nos paysages et notre patrimoine lotois,
- **La nécessité de préserver un patrimoine naturel exceptionnel** qui est **intrinsèquement lié à une activité pastorale** → limiter la fermeture des milieux et maintenir une mosaïque riches en biodiversité
- **L’accompagnement d’actions créatrices de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale**



Prog
“Espaces
embroussaillés
- Biodiversité
du Lot”

**Un
morcellement
important de
la structure
foncière**



Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot” Un cadre départemental qui définit et oriente les projets

S’inscrire dans une démarche territoriale et concertée

- Une zone d’étude définie au regard des **enjeux biodiversité et risques incendies,**
- **d’au moins 50 ha,** ce qui représente un minimum pour établir un projet de pâturage viable économiquement,
- Et qui répond à une volonté **locale d’engager une dynamique concertée avec l’ensemble des acteurs concernés (collectivités, propriétaires, éleveurs, usagers ...).**

Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot” objectifs

- Conjuguer maîtrise de l’embroussaillage, préservation des qualités écologiques et autonomie alimentaire des troupeaux.
- Créer une synergie entre les acteurs (élus, propriétaires, éleveurs et autres usagers de l’espace...) pour répondre aux enjeux d’intérêt général liés à la fermeture du milieu (incendie, biodiversité, paysages, cadre de vie, économie locale, agriculture ...)



Prog “Espaces embroussaillés - Biodiversité du Lot”

Une palette d’outils

- **Un outil juridique pour le regroupement du foncier** : l’association foncière pastorale libre,
- **Une méthodologie d’accompagnement** basée sur une concertation élargie à l’ensemble des parties prenantes ,
- **Un appui technique** mobilisant des compétences d’animation et d’expertises naturalistes, pastorales et écopastorales en mode projet.
- **Une synergie des intervenants financiers** :
Département, Région et Europe



Le mode opératoire

- **Mise en place d'un accompagnement technique éco-pastoral innovant**

Avec la mobilisation de moyens financiers



L'opération « **Accompagnement technique éco-pastoral innovant pour le maintien d'un bon état agro-écologique des milieux ouverts herbacés** » est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le Fonds européen de développement régional.

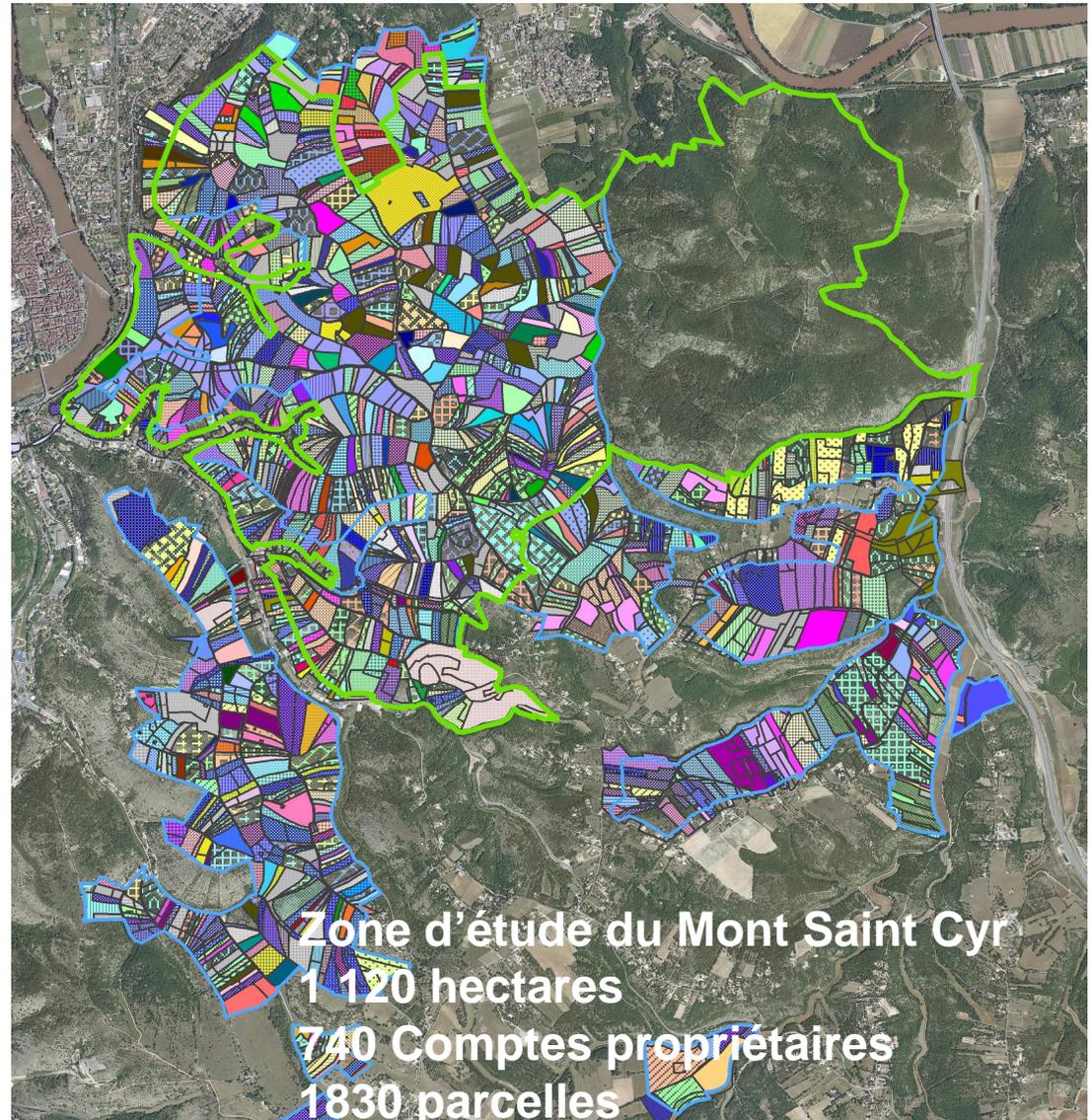
et de compétences pluridisciplinaires pour la mise en œuvre d'un accompagnement technique collaboratif.





L'outil pour la mobilisation du foncier

**L'Association
Foncière
Pastorale
Libre (AFPL)**





L'Association Foncière Pastorale libre, en quelques mots

- C'est une association syndicale constituée par l'adhésion volontaire des propriétaires sur un périmètre donné,
- Elle est créée pour une durée minimale de 10 ans,
- Elle permet la mobilisation de financements publics
 - pour réaliser des travaux d'aménagement
 - et confier la gestion pastorale à des éleveurs par convention pluriannuelle pour une durée de 5 ans, renouvelable.



L'Association Foncière Pastorale libre, comment ça fonctionne ?

- Les statuts définissent l'objet et les rapports entre l'association foncière et ses membres,
- Chaque propriétaire conserve l'entier exercice de son droit de propriété (vente de terrain, cueillette, utilisation du bois ...),
- Les règles établies en matière de chasse restent inchangées.



L'Association Foncière Pastorale libre, en quelques mots

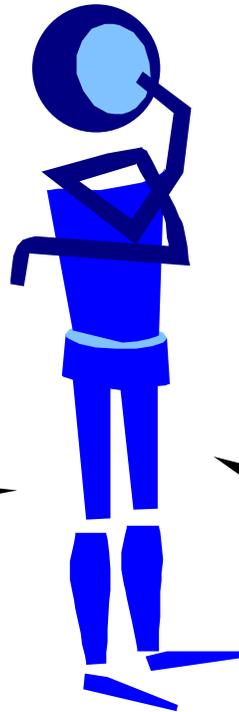
Quels avantages pour les propriétaires ?

Je reste
propriétaire de
mes parcelles

Je participe à la lutte
contre les incendies et à
l'amélioration de mon
cadre de vie

Le droit de
chasse n'est pas
modifié

Mes petites parcelles
sont entretenues





L'Association Foncière Pastorale libre, en quelques mots

Quels avantages pour la collectivité ?

Le village
est préservé des
conséquences du
non-entretien de
ses abords

La
Population locale
s'investit
dans un projet
d'intérêt général



L'engagement
des habitants participe
au maintien d'une
activité et renforce
l'attractivité
du territoire

Le maintien d'une
activité pastorale
contribue
à diminuer les coûts liés
à la lutte contre les
incendies



Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

1 - Concertation locale entre les acteurs (élus, éleveurs, chasseurs, autres personnes ressources...) à l'échelle du site

→ Constitution du groupe moteur chargé du suivi du projet





Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

2 - Sensibilisation des propriétaires pour le regroupement du foncier

→ Création de l'association foncière pastorale libre

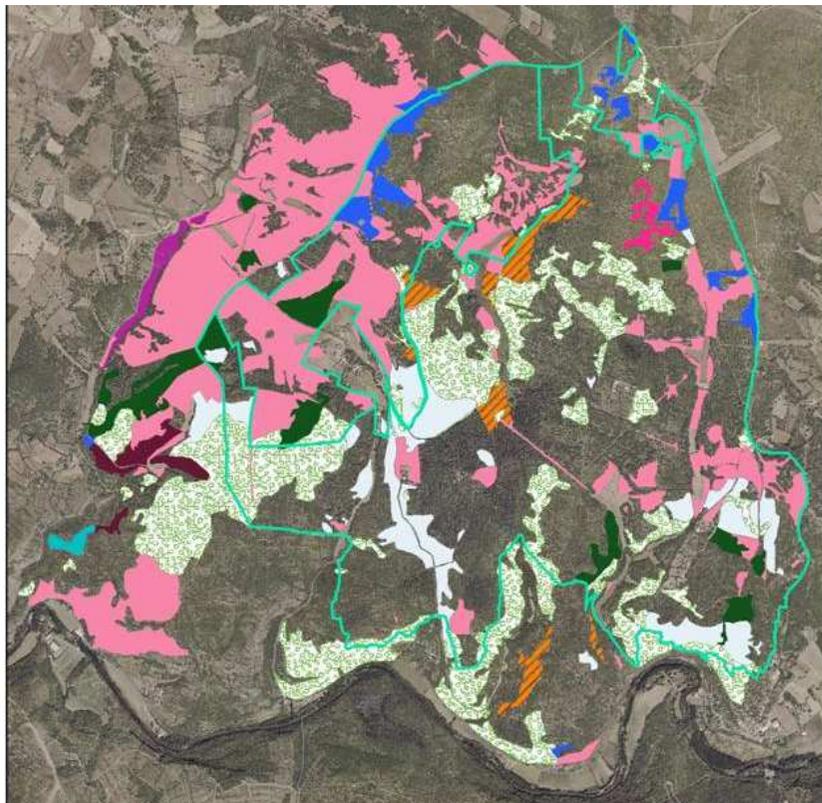




Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

3 - Réalisation des **diagnostics** Biodiversité et ressources pastorales

→ croisement des enjeux et élaboration du projet d'aménagement





Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

4 - Réalisation des **travaux**

→ réouverture du milieu sur les secteurs à enjeux, pose de clôtures, acquisition d'équipements pastoraux ...





Une méthodologie d'accompagnement en 5 étapes

5 - convention avec les éleveurs ou une association d'éleveurs pour 5 ans

→ Plan de gestion alliant pâturage et préservation des qualités écologiques des milieux





Programme “espaces embroussaillés”

Des enjeux d'intérêt général

Risques incendies

Paysages

Biodiversité

Une volonté locale

des élus, propriétaires, éleveurs,
autres usagers de l'espace, ...



Des propriétaires qui se regroupent au sein d'une Association Foncière Pastorale (minimum 10 ans)

Convention Pluriannuelle d'Exploitation (5 ans)

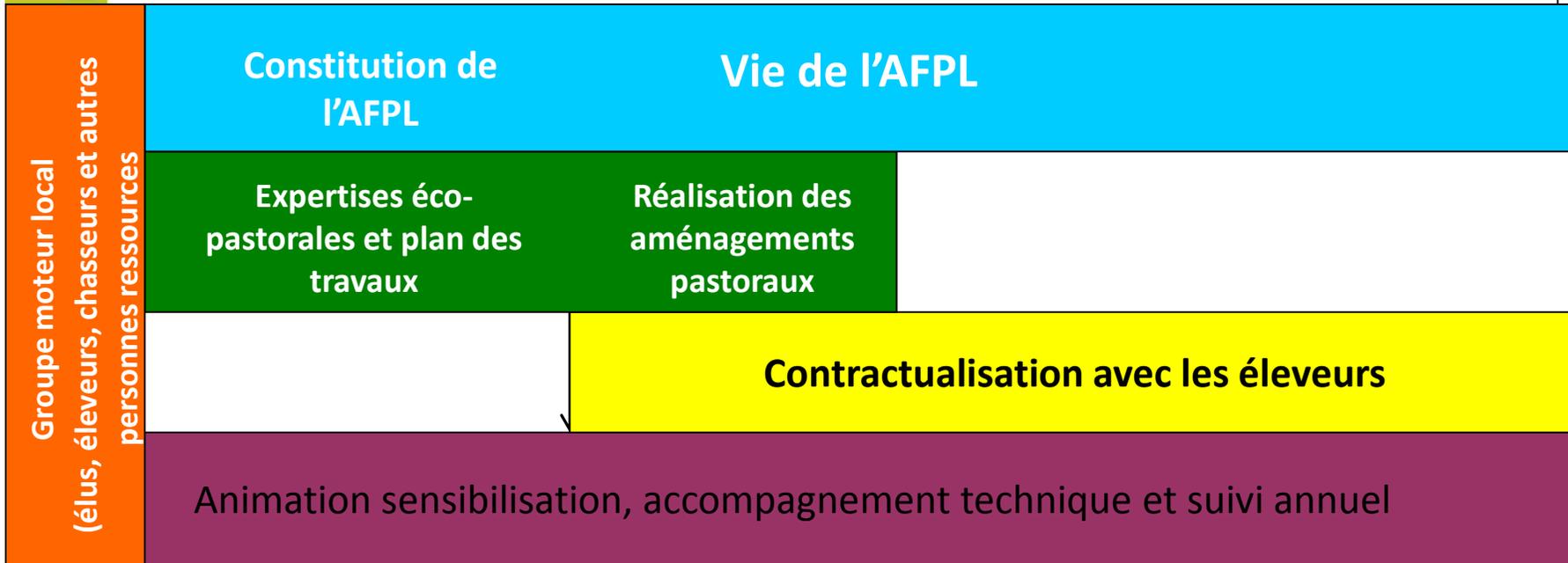
Des éleveurs qui s'engagent pour mettre en valeur les milieux semi-naturels (en individuel ou en association)



Chronologie des étapes

PHASE INITIALE
= 18 mois à 2 ans

PHASE DE GESTION
= 5 ans, renouvelable





Une synergie des outils financiers

Actions	Bénéficiaire	Taux d'aide publique	Intervenants financiers
Travaux et équipements pastoraux	Maître d'ouvrage collectif <small>(Association foncière pastorale)</small>	80 %*	CD46 (40%)/ CR Occitanie (40%)
Contrat 5 ans pour la gestion pastorale	Éleveurs ou association d'éleveurs	60€ /ha/an	CD46 (45%)/ Europe (55%)
Animation et appui technique	Partenaires techniques	100 %	CG46
* Les 20% restant sont pris en charge par les éleveurs gestionnaires			





Une synergie des outils financiers

Outils financiers		Programme "Espaces embroussaillés du Lot"	Contrat de restauration Biodiversité Midi-Pyrénées Territoire PNR CQ	NATURA 2000	Biodiversité des milieux ouverts herbacés POMAC
Zone d'intervention		Hors PNR CQ et hors sites NATURA 2000	PNR CQ	Sites NATURA 2000	Sites AFPL
Ingénierie (100%)*	Maître d'ouvrage	Dépt46	PNR CQ	Opérateur Natura 2000	Dépt 46
	Animation foncière	Dépt46 100%	57% Feder /43% Dépt46		/
	Expertise naturaliste	/	/	Etat (50%) Europe (50%)	Feder 50% FNADT MC 30% ? CD46 20% ou 50%
	Expertise pastorale	/	/		
Appui technique éco-pastoral					
Travaux et équipements pastoraux	Maître d'ouvrage	Association Foncière Pastorale Libre			
	réouverture du milieu, équipements pastoraux, pose de clôtures ...	CD46 40% CR Midi-Py 40%	CD46 40% CR Midi-Py 40%	Etat (50%) Europe (50%)	/
Contrat de gestion	Bénéficiaire	Eleveurs ou association d'éleveurs			
	Document cadre SUPRA	Enjeux PNA (2015) Trame agropastorale (SRCE)	Trame agropastorale (SRCE)	/	/
Aide agro-environnementale (contrat 5 ans)		CD46 25% / Feader 75% ou CD46 100%	CR Midi-Py 25% Feader 75%	/	/